



CONSEIL MUNICIPAL
10 MAI 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2023-138

L'an deux mille vingt-trois, le 10 mai à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 3 mai 2023 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Charles PONS.

ETAIENT PRESENTS : M. Charles PONS, Mme Marie BACH, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, Mme Patricia FOURQUET, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, M. Jean-Claude PINGET, Mme Michèle RICCI, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Marie-Christine MARCHESI, Mme Catherine SERRA, Mme Florence MOLY, M. Georges PUIG, Mme Charlotte CAILLIEZ, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAN, Madame Marie ESTEVES, Mme Chantal GOMBERT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, M. Bernard REYES, Mme Catherine PUJOL.

REPRESENTE(S) : Rémi GENIS, ayant donné pouvoir à Jacques PALACIN, Soraya LAUGARO, ayant donné pouvoir à Sébastien MENARD, Sandrine SUCH, ayant donné pouvoir à Marion BRAVO, Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-François MAILLOLS, Véronique DUCASSY, ayant donné pouvoir à Marie BACH, Michèle MARTINEZ, ayant donné pouvoir à André BONET, Anaïs SABATINI, ayant donné pouvoir à François DUSSAUBAT, Jean CASAGRAN, ayant donné pouvoir à Jean-Luc ANTONIAZZI, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Laurence MARTIN, Pierre PARRAT, ayant donné pouvoir à Chantal BRUZI, Joëlle ANGLADE, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE, Yves GUIZARD, ayant donné pouvoir à Christine GAVALDA-MOULENAT

ABSENT(S) : M. Louis ALIOT, Mme Laurence PIGNIER, M. Frédéric GOURIER, M. Xavier BAUDRY, M. Pierre-Louis LALIBERTE.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Sébastien MENARD

=====

NPNRU - Création d'une médiathèque et d'un espace adolescence jeunesse au Vernet : demandes de subvention auprès de l'État, la Région Occitanie, le Département des Pyrénées-Orientales et la CAF.

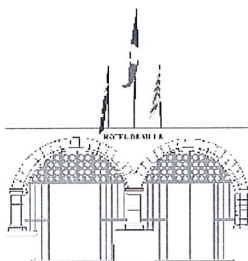
M. André BONET expose :

Mes chers collègues,

La politique culturelle de Perpignan s'intègre dans un cadre général et s'articule avec d'autres politiques plus globales : éducation, solidarité, citoyenneté, rénovation urbaine, aménagement. Le tissu culturel, social et associatif présent sur le quartier du Vernet et sur la Ville, de par sa densité et son dynamisme, permet d'initier des actions transversales impliquant la direction de la culture, les scolaires, le service jeunesse de la Ville...

Cette dynamique doit être consolidée et valorisée, notamment en proposant des structures conformes et adaptées aux pratiques et utilisations actuelles.

Au cœur du quartier prioritaire QPV de la diagonale du Vernet, ce projet de construction vise à implanter un complexe médiathèque, espace adolescence et jeunesse. et une grande salle associative dédiée aux Musiques d'aujourd'hui et aux nouvelles technologies.



Le choix de cette réalisation réside donc essentiellement dans l'intérêt du quartier et de ses habitants et au-delà dans l'aménagement d'une partie du territoire Nord de la Ville.

L'approche concrète et croisée dans la définition des besoins a conduit la Ville à engager cette opération pour :

- Créer un équipement structurant visant à développer la culture dans une zone en difficulté ;
- Créer un nouvel espace adolescence et jeunesse à proximité directe des Lycées Maillol et Saint Louis de Gonzague, des collèges PONS et PAGNOL et des écoles primaires BLUM, ARRELS VERNET et VICTOR HUGO
- L'intérêt du développement de la pratique culturelle et artistique, notamment en ce qui concerne l'accès à des « publics cibles » : jeunes des quartiers politique de la Ville QPV ;

L'objectif final est de créer un équipement de quartier tissant du lien entre les individus ou des groupes d'individus aux intérêts souvent contradictoires en les invitant à s'inventer une destinée commune.

Description des travaux :

Le projet devra permettre l'aménagement :

- D'une médiathèque avec extérieur et parking (1 100 m2)
- D'une espace adolescent jeunesse (130 m2)

Cette construction doit être un élément moteur du projet de rénovation urbaine, en position de 'vitrine' sur l'avenue Joffre et être ouvert à la fois sur le quartier, sur le lycée et sur le Parc Pau Casals. L'accent sera mis une architecture intégrée à la Diagonale Vernet (continuité écologiques), offrant une haute Qualité Environnementale, à faible impact hydraulique et permettant la continuité des circulations douces.

L'isolation du bâtiment, les apports solaires et le choix du système de chauffage ou de régulation thermique devront concourir à obtenir une température optimale tout en limitant au maximum la consommation d'énergie et s'intégrer au système « BATnrj » souhaité par la Ville.

Le concepteur proposera l'installation de panneaux photovoltaïques pour la production d'électricité selon les surfaces disponibles et le dimensionnement des besoins pour de l'autoconsommation et/ou revente. S'agissant de l'éclairage du bâtiment, il sera réalisé à partir de dispositifs basse consommation.

Des aménagements paysagers et un parking de 50 places viendront compléter cet équipement.

Ce projet (travaux + honoraires) est estimé à 4 172 833.56 € HT en phase d'avant-projet définitif (APD).

La ville de Perpignan sollicite une aide financière auprès des différents partenaires selon le plan de financement provisoire ci-après :

- État (DRAC) :	1 488 333.00 €
- Conseil Régional :	600 000.00 €
- Conseil Départemental :	600 000.00 €
- Caisse d'allocations familiales :	834 500.00 €
- Ville de Perpignan :	650 000.56 €

Le Conseil Municipal décide :

- 1) D'approuver la réalisation des travaux et d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une aide financière auprès des différents partenaires.
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière,

Où cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

50 POUR

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369- 20230510-173130-DE-1-1

Accusé reçu le : **16 MAI 2023**

Affiché le : **16 MAI 2023**

M. André BONET Pour le Maire l'Adjoint délégué

